



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29
Procurations : 3

L'an deux mille vingt trois
Le cinq octobre

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Convocation du Conseil Municipal en date du 28.09.2023

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Nadine ABAZIOU ayant donné procuration à M. Louis SALIOU, M. Daniel PERVES ayant donné procuration à Mme Christine PORTAILLER et M. Frédéric BOURGET ayant donné procuration à M. Sébastien JEZEQUEL.

Nadia DUTERDE : arrivée à 18h35.

Secrétaire de séance : Ronan LUNVEN.

N° D_2023-10-05-15

Objet : ASSOCIATION U.N.C. – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Laurence Claisse, Maire

Vu l'avis favorable de la commission communale « Administration générale – Personnel – Sécurité – Quartiers – Environnement – Communication - Jumelages » du 25 septembre 2023 ;

Par courrier en date du 30 juin 2023, l'U.N.C. sollicite une subvention pour le remplacement de leur drapeau de cérémonie.

Cette section est présente à chaque manifestation patriotique par le biais de son porte drapeau. Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter son soutien à l'U.N.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **accorde une subvention exceptionnelle de 946,80 € à l'U.N.C. correspondant au coût d'un drapeau tricolore de cérémonie sans les accessoires ;**
- **précise que le Maire ou son représentant est autorisé à effectuer toutes démarches nécessaires au versement de cette subvention du chapitre 65 du budget 2023.**



Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 5 octobre 2023

Le Maire,
Laurence CLAISSE